



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108653

VALABLE JUSQU'AU 14/04/2027

ÉDITÉ LE

03/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/11/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 798 447 900 RCS

Siret : 798 447 900 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5400302

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10300243104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10300243104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : FLUIDE CONFORT ENERGIE

RUE LOUIS LEPINE
CARREFOUR INDUSTRIEL DU PORZO OUEST
56700 KERVIGNAC

Téléphone : 02 97 89 04 20

Fax :

Portable : 06 33 87 60 67

Site Internet : <http://www.fluideconfortenergie.fr>

E-mail : contact@fluideconfortenergie.fr

Responsabilité légale :

LAUDREN GILDAS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / LE JEUNE SYLVAIN GÉRANT(E)
NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	02/03/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	02/03/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	02/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.